

BTS

MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

OPTION MÉTIERS DE L'IMAGE

Les métiers de l'audiovisuel constituent une famille professionnelle dont les membres travaillent en étroite collaboration. Pour faciliter cette collaboration, le diplôme assure une formation de base commune sur laquelle s'organisent cinq options. Les titulaires de l'option métiers de l'image effectuent les prises de vues et l'éclairage selon les indications de la réalisation, Aujourd'hui, la gestion des fichiers numériques qui partent de la caméra vers les postes de montage doit être maîtrisée. Lors de la captation d'images, il faut faire en sorte de réduire au maximum les traitements de l'image en postproduction (formats, colorimétrie, trucage).

ACCÈS AU BTS

- Bac pro Photographie
- Bac STI2D spécialité systèmes d'information et numérique
- Bac STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire
- Classe de mise à niveau Cinéma - audiovisuel pour BTS Métiers de l'audiovisuel
- Bac ES
- Bac L
- Bac S

POURSUITE D'ÉTUDES

■ Licence professionnelle (voir domaine arts et culture)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables dans l'académie de Poitiers, consultez le guide « Entrer dans le Sup après le bac »

DÉBOUCHÉS

L'option forme des opérateurs-trices de prise de vues qui travaillent dans des sociétés de productions audiovisuelles, chez des prestataires de services (postproduction, communication, événementiel) ou auprès d'entreprises de diffusion (chaînes de télévision nationales, régionales, thématiques). Avec une formation complémentaire, il sera possible de devenir cadreur-euse.

Exemples de métiers : *cadreur-euse, directeur-trice de la photographie, régisseur-euse lumière, script-e*

LES ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE

- ◆ 16 Angoulême Lycée de l'image et du son S

- ◆ Établissement **public**
- Établissement **privé sous contrat**
- ❖ Établissement **privé hors contrat**
- Établissement **consulaire**
(dépend d'une chambre de commerce et d'industrie ou d'une chambre de métiers)
- ▼ **CFA** (Centre de formation d'apprentis)
-
- S** Statut de l'étudiant «**Scolaire**»
(formation temps plein)
- A** Statut de l'étudiant «**Apprenti**»
(formation en apprentissage)
- alt. sous statut scolaire** Alternance école/entreprise sous statut scolaire

Localisez les établissements sur
www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Poitiers
➤ rechercher un établissement



Pour plus d'informations :